

13 jan 2006 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 13 janvier 2006

## Association internationale de Développement

### Quatorzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de Développement

### Quatorzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de Développement

Sur proposition de MM. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement, et Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi approuvant la contribution de la Belgique à la quatorzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de Développement (IDA en anglais). La 14e reconstitution couvrira la période 2006-2008 et s'élèvera à 23,5 milliards DTS (\*). La contribution de la Belgique représente 1,55% des contributions des donateurs, soit 201,04 millions DTS. Au taux fixe de 1,20662 euros pour 1 DTS et compte tenu de la décision de la Belgique d'adhérer à un schéma de versement accéléré, grâce auquel elle bénéficie d'une ristourne, la contribution de la Belgique s'élèvera à 222 millions d'euros. Ce montant sera mis à la disposition de l'Association en trois tranches égales de 74 millions au cours des années 2006, 2007 et 2008. Pour rappel, l'Association internationale de Développement a été créée en 1960, en tant que filiale de la Banque mondiale. Son objectif est de soutenir le développement économique et social des pays les plus pauvres par l'octroi de crédits de concession et de dons, conformément aux objectifs de développement du Millénaire. A la différence de la Banque mondiale, qui se procure la majeure partie de ses ressources sur les marchés des capitaux, l'Association internationale de Développement est financée essentiellement par le biais de contributions budgétaires que lui accordent les pays industrialisés. L'Association procède régulièrement - en principe tous les trois ans - à une reconstitution de ses ressources. (\*) DTS : droits de tirage spéciaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et  
des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>